



GOVERNEMENT DE WALLONIE
Séance du 16 décembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sylvain JONCKHEERE
Porte-parole
Cabinet du Ministre-Président de Wallonie
0495/74.97.40
sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be



TABLE DES MATIERES

Prolongement exceptionnel de la chasse (cerf, daim, mouflon et sanglier) pour l'année cynégétique 2020-2021	3
Le Gouvernement de Wallonie valide le projet ARIAC by DigitalWallonia4.ai pour une intelligence artificielle de confiance	4
<i>Tax on Pylons</i> : accord entre la Wallonie et les opérateurs de télécommunications	6
Annulation des redevances 2020 pour les terrasses HORECA	8
Maintien des prêts Ecopack et Rénopack	9
Les associations cyclistes partenaires de la promotion de l'usage du vélo au quotidien en Wallonie	10
Un tableau de bord de la mobilité	12
Mission prolongée pour RenoWatt	13
Vers un marché de l'électricité plus flexible et durable	14
Du renfort en personnel pour le « Plan Grand Froid » de Wallonie.....	16
Covid-19 : des mesures fiscales qui s'adaptent !.....	17
Plan piscines : plus de 7,6 millions de subsides réaffectés	19
Révision des AGW de financements du logement public	21
Pérennisation des réunions à distance des organes communaux et de CPAS	22
Plan Habitat permanent – Aides à l'investissement en matière d'équipements des zones d'habitat permanent reconverties en zones d'habitat vert	24
Appel à projets visant la mise à disposition rapide d'ensembles de logements sociaux	26
Relance du Certificat de Management Public et nouveaux cycles de formation	28
Nouvelles règles de signalisation des chantiers routiers pour plus de sécurité et de fluidité du trafic	29
Un investissement de 3.000.000 d'euros pour préserver le Patrimoine religieux	31
De nouveaux équipements pour un meilleur accueil des touristes à Florenville.....	32
« Projet Connexions » une réorganisation du SPW pour des services plus efficaces, plus transversaux et dont le citoyen devient acteur	33
YesWePlant : une commande de 1 200 000 plants de haies pour développer la filière de production wallonne	34



Prolongement exceptionnel de la chasse (cerf, daim, mouflon et sanglier) pour l'année cynégétique 2020-2021

Au vu des mesures de lutte contre la pandémie actuelle, le Ministre de la Chasse, Willy BORSUS, prolonge exceptionnellement l'ouverture de la chasse au cerf, au daim, au mouflon et au sanglier pour l'année cynégétique 200-2021.

Cette mesure concerne le cerf (petit cerf et cerf non-boisé), le daim et le mouflon jusqu'au 31 janvier 2021 ainsi que le sanglier jusqu'au 12 février 2021, veille du Congé de Carnaval.

Le prolongement d'ouverture doit permettre une meilleure régulation de ces espèces. En effet, les mesures de lutte contre la Covid19, et notamment l'interdiction des rassemblements à l'extérieur de plus de 4 personnes, ne permettent pas une pratique normale de la chasse de ces espèces, ce qui provoque un dérèglement au niveau des prélèvements du grand gibier.

Ces prélèvements sont pourtant indispensables pour maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique satisfaisant permettant de régénérer la forêt, de limiter les dégâts à la biodiversité et à l'agriculture et de prévenir des risques sanitaires au niveau des élevages.

Plusieurs facteurs viennent encore renforcer cette année la nécessité de réguler le grand gibier :

- a) la poursuite obligatoire de la réduction des populations de sangliers dans le contexte européen de la lutte contre la peste porcine africaine ;
- b) la nécessité de reboiser de vastes zones dévastées suite à la crise des scolytes, avec des espèces qui sont mieux adaptées au réchauffement climatique mais qui sont aussi souvent plus sensibles à la dent du gibier ;
- c) la glandée exceptionnelle de cet automne, qui offre une opportunité à saisir pour diversifier la forêt et la rendre plus résiliente pour l'avenir, mais qui entraînera malheureusement aussi l'année prochaine une reproduction très importante chez les sangliers.

Pour rappel, en ce qui concerne le sanglier et au vu de sa surpopulation, la chasse à l'approche et à l'affût est ouverte toute l'année, en plaine comme au bois.

Pour Willy Borsus : « *Il était nécessaire d'intervenir afin que la régulation des grands gibiers soit optimale et qu'il n'y ait pas, l'année prochaine, des répercussions négatives plus importantes tant pour l'agriculture, pour la biodiversité...* »

CONTACT PRESSE :

Pauline Bievez | Porte-parole de Willy BORSUS

0477/38.45.01 – pauline.bievez@gov.wallonie.be



Le Gouvernement de Wallonie valide le projet ARIAC by DigitalWallonia4.ai pour une intelligence artificielle de confiance

Sur proposition du Ministre du Numérique Willy BORSUS, le Gouvernement de Wallonie a établi une convention « ARIAC by DigitalWallonia4.ai » avec le consortium TRAIL dans l'objectif de mieux servir le tissu socio-économique et de placer la Wallonie sur la scène internationale en développant une approche à l'intelligence artificielle de confiance.

Willy BORSUS : *« L'Intelligence Artificielle constitue une opportunité de transformation majeure de nos sociétés. Son utilisation dans de nombreux secteurs permet de diagnostiquer une situation, de mettre au point les meilleurs plans d'action et de les mettre en œuvre. Grâce à elle, les processus de nombreux secteurs peuvent être rendus plus performants. »*

Pour rappel, les chercheurs wallons et bruxellois de l'intelligence artificielle se sont regroupés récemment dans un "TRAIL Institute" (www.trail.ac) dédié à la recherche de pointe en IA en Wallonie et à Bruxelles. Il rassemble les chercheurs du domaine au sein des universités et des centres de recherche agréés de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

UCLouvain, ULB, ULiège, UMONS, UNamur et quatre centres de recherche (CETIC, CENAERO, Multitel et Sirris), l'Agence Du Numérique et AI4Belgium ont signé ce pacte d'entente en août 2020.

Les universités et centres de recherche du TRAIL Institute et la Région wallonne lancent au début 2021, en étroite collaboration avec l'Agence du Numérique, le projet ARIAC BY DIGITALWALLONIA4.AI, un ambitieux plan de recherche qui mobilisera une soixantaine de chercheurs pendant 6 ans en cohérence avec les actions entreprises par l'Europe en intelligence artificielle.

L'objectif des activités de recherche du projet ARIAC BY DIGITALWALLONIA4.AI est la création d'outils informatiques basés sur une intelligence artificielle de confiance qui offriront un avantage compétitif au tissu industriel wallon dont ses quatre secteurs de pointe (les "4M"), Médecine, Média, Mobilité et Manufacturing, mais aussi aux secteurs de l'énergie, de la gouvernance et de l'éducation.

Ce projet "Applications et Recherche pour une Intelligence Artificielle de Confiance" (ARIAC) s'inscrit dans la lignée du programme régional DigitalWallonia4.ai de Digital Wallonia.

ARIAC s'étalera sur 6 ans et dispose d'un budget global de 32 millions €.

Les recherches menées visent à développer des concepts technologiques nouveaux et à les valider au niveau du laboratoire. La montée en maturité de ce savoir sera investiguée et ces savoirs transmis suivant les chemins les plus courts vers le tissu industriel. Les nouvelles briques technologiques (les algorithmes et les jeux de données qui y sont associés) seront mises en forme pour répondre à une série de challenges collectifs identifiés (les "grands défis") directement assimilables par l'industrie. Elles seront ensuite directement accessibles par le tissu industriel via leur publication sur la plateforme de la TRAIL-Factory.

Les efforts de recherche seront renforcés et mutualisés grâce au développement et à la mise en œuvre d'une plateforme commune, la TRAIL-Factory, qui permettra une interaction forte avec les acteurs socio-économiques (les entreprises) qui sont les ultimes bénéficiaires des avancées de l'IA.



La plateforme va faciliter une recherche orientée vers le transfert de technologie et valoriser les compétences de la Wallonie disponibles dans le domaine de l'IA. Ces objectifs seront appuyés par une politique de communication et d'échange d'information entre l'industrie et la recherche. Les chercheurs des universités et des CRAs seront également appelés à contribuer et à s'engager dans un écosystème d'innovation au travers de différentes initiatives (hackathons, sandboxes avec des partenaires clés, rencontres au sein des incubateurs, ...). Ces actions permettront de s'assurer de l'impact des briques technologiques développées (workshops, tutoriels, etc.) et des interactions entre recherche et monde socio-économique wallon, notamment pour assurer une remontée des besoins de la Wallonie.

CONTACT PRESSE :

Pauline Bievez | Porte-parole de Willy BORSUS

0477/38.45.01 – pauline.bievez@gov.wallonie.be



Tax on Pylons : accord entre la Wallonie et les opérateurs de télécommunications

Un accord entre les opérateurs de télécommunications et la Région wallonne vient d'être validé par le Gouvernement de Wallonie, sur proposition du Ministre du Numérique, Willy BORSUS, et du Ministre des Pouvoirs locaux, Christophe COLLIGNON. Cet accord porte notamment sur la connectivité du territoire et la création d'un mécanisme d'appel à projets destiné à soutenir la digitalisation des pouvoirs locaux.

Le Gouvernement de Wallonie vient de valider un accord avec les opérateurs de télécommunications au bénéfice de la transition numérique des pouvoirs locaux et de l'amélioration de la couverture mobile du territoire.

Tout d'abord, cet accord répond aux objectifs fixés par la Déclaration de politique régionale 2019-2024, résolument tournée vers le numérique et à la volonté du Gouvernement d'intégrer une stratégie numérique ambitieuse dans son plan de relance *Get up Wallonia*.

On a pu observer, dans ce contexte de crise, à quel point il était important de pouvoir bénéficier, en Wallonie, d'une connectivité efficiente et d'une agilité numérique du territoire.

Cette collaboration prévoit donc de conclure un accord-cadre (la *tax on pylons*, alias ToP) aux opérateurs mobiles et fixes définissant des conditions favorables au déploiement des réseaux de nouvelles générations.

Cela comprend notamment **le maintien de la suppression des taxes régionales, la recommandation auprès des provinces et des communes de ne pas lever de taxe sur les mâts, pylônes et antennes en 2021 et en 2022 l'instauration d'un cadre facilitateur pour le développement de la couverture réseau du territoire et le soutien aux pouvoirs locaux dans leur transformation numérique au bénéfice de leurs citoyens.**

« Le précédent protocole d'accord qui a pris fin le 31 décembre dernier a permis d'atteindre les objectifs qui étaient initialement prévus en termes de couverture de zones. Nous souhaitons que cette nouvelle convention s'inscrive directement dans cette dynamique. Il est primordial que nos services publics, nos entreprises et nos citoyens puissent bénéficier d'une connectivité performante sur l'ensemble du territoire wallon. » indique Willy BORSUS.

En contrepartie, **les opérateurs s'engagent à augmenter leurs investissements à hauteur de 11 millions d'euros au profit de l'amélioration de la couverture mobile de la Wallonie** et mais aussi à **soutenir la transformation numérique des pouvoirs locaux** (communes, provinces et CPAS).

Ce soutien aux pouvoirs locaux sera spécifiquement dédié au financement d'appels à projets dédiés à cette transformation.



Ces appels à projets, fruit de la collaboration entre la Région wallonne et les opérateurs de télécommunications, sera donc alimenté par plusieurs sources :

- 5 millions d'euros versés par les opérateurs de télécommunications ;
- 2.5 millions d'euros à charge du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville ;
- 2.5 millions d'euros à charge du Ministre du Numérique ;
- Un montant supplémentaire de 10 millions d'euros issu du plan européen *Recovery and Resilience Facility* devrait idéalement venir compléter les moyens alloués à ces appels à projets.

Ces appels à projets, portant sur les années 2021 et 2022, seront ainsi adressés aux communes, CPAS et provinces, libres à eux de proposer des projets individuels ou en synergie, de nature à améliorer leurs infrastructures informatiques et leur transition numérique.

Cette dynamique contribuera à hauteur d'un minimum de 10 millions d'euros au financement de projets locaux de transformation numérique, d'administration en ligne au bénéfice des citoyens, de la numérisation des outils tel en matière d'urbanisme, de tourisme.

Il s'agira également de soutenir les pouvoirs locaux dans la modernisation de leur architecture informatique et dans la formation de leurs agents dans le domaine du numérique, toutes ces avancées au bénéfice des citoyens.

Ce partenariat rappelle combien les pouvoirs publics sont appelés à emboîter le pas de la digitalisation. Les pouvoirs locaux, communes, CPAS et provinces, jouent un rôle central par leur proximité physique avec les citoyens et par la diversité des services qu'ils rendent. Ils sont des acteurs importants dans la stratégie de digitalisation des services publics et de développement des villes intelligentes.

« Grâce à cet accord, nous créons un véritable cadre incitatif pour les pouvoirs locaux à encourager, eux aussi, l'investissement et la connectivité sur leur territoire au bénéfice des citoyens », indique Christophe Collignon, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, qui précise que *« les services en ligne, l'activation des données publiques et l'expertise numérique au niveau local occupent une place essentielle dans la stratégie Digital Wallonia ».*

CONTACT PRESSE :

Pauline Bievez | Porte-parole de Willy BORSUS

0477/38.45.01 – pauline.bievez@gov.wallonie.be

Olivier Rubay | Porte-parole de Christophe COLLIGNON

0473/94.63.14 – olivier.rubay@gov.wallonie.be



Annulation des redevances 2020 pour les terrasses HORECA

Le Gouvernement de Wallonie a décidé d'annuler, pour l'année 2020, les redevances réclamées au secteur Horeca pour l'installation de terrasses sur le domaine public régional (routes et voies hydrauliques).

L'imposition des mesures sanitaires en termes de capacité d'accueil avait contraint les exploitants à augmenter la surface de leurs terrasses, entraînant une augmentation du montant de la redevance (calculée en fonction de la superficie).

Conscient des pertes financières sévères pour le secteur, et des risques réels de faillites, aggravées par l'arrêt total depuis plusieurs semaines de leurs activités, le Ministre de la Mobilité, Philippe Henry, a considéré qu'il était disproportionné de maintenir cette obligation pour l'occupation du domaine public.

Un Arrêté de pouvoirs spéciaux a donc été adopté afin de les exonérer de cette redevance annuelle.

CONTACT PRESSE :

Sandra Guily | Porte-parole de Philippe HENRY

0486/32.35.34 – sandra.guily@gov.wallonie.be



Maintien des prêts Ecopack et Rénopack

Le Gouvernement de Wallonie a adopté ce jour les arrêtés permettant le maintien des prêts Ecopack et Rénopack pour l'année 2020, d'une part en octroyant les subventions nécessaires au Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie et à la Société Wallonne du Crédit Social pour la gestion du mécanisme « Ecopack/Rénopack » et d'autre part en assurant le financement des avances Ecopacks/Rénopacks dans le cadre des réglementations existantes.

Ainsi, ces deux UAP (Unités d'Administration Publique) peuvent poursuivre l'octroi de prêts à taux zéro pour des travaux de salubrité et des travaux économiseurs d'énergie.

CONTACT PRESSE :

Sandra Guily | Porte-parole de Philippe HENRY

0486/32.35.34 – sandra.guily@gov.wallonie.be



Les associations cyclistes partenaires de la promotion de l'usage du vélo au quotidien en Wallonie

Une subvention de 544.535,900 € a été octroyée à l'asbl PRO VELO pour développer différents services aux cyclistes., dans le but de rendre plus attractif l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien.

Déjà connue pour ses Points Vélo implantés dans cinq grandes gares wallonnes (qui dépassent les 40.000 visiteurs annuels), l'ASBL souhaite développer un « Hub Vélo », c'est-à-dire un espace pluridisciplinaire de services accessibles à toutes et tous, un pôle de référence, vitrine de la mobilité active au cœur de la Wallonie.

Pour le Ministre de la Mobilité, Philippe Henry, une politique globale et cohérente doit également agir sur les comportements et accompagner les cyclistes actuels et potentiels de façon à rendre la pratique du vélo plus aisée et plus agréable.

Cette subvention vient s'ajouter à une autre, d'un montant de 589.975 euros, octroyée début décembre par le Gouvernement de Wallonie, toujours à l'asbl Pro Vélo, pour l'organisation d'un programme de vélo-éducation durant l'année scolaire 2020-2021 et la formation d'encadrants qui pourront, de manière autonome, devenir des ambassadeurs du Brevet du Cycliste.

La Ministre en charge de la Sécurité Routière Valérie De Bue et le Ministre de la Mobilité Philippe Henry veulent ainsi soutenir de manière significative des programmes de formation adaptés, qui permettent d'acquérir les connaissances théoriques et la maîtrise technique suffisantes pour se déplacer en toute sécurité et de manière autonome, dans les conditions réelles de la circulation. Les objectifs prioritaires sont les suivants :

- **Formations et animations en milieu scolaire :**

Dans l'enseignement fondamental, le « Brevet du Cycliste » figure parmi les premières mesures mises en place par la Wallonie pour promouvoir le déplacement à vélo en toute sécurité chez les enfants. Cette formation, à l'issue de laquelle l'élève reçoit un document attestant de sa capacité à se déplacer correctement à vélo dans la circulation, est destinée aux élèves de 5ème primaire. L'objectif est de former 20% de la population scolaire cible (près de 8000 élèves de 5ème primaire/314 classes pourront être soutenues par la Wallonie pour l'année scolaire 2020-2021).

Dans le secondaire, une opération « Code Vélo » ou « Roues Libres »

Développé au fil des ans, le réseau d'écoles constitué par Pro Vélo constitue aujourd'hui un vrai levier en vue d'un transfert modal des déplacements scolaires vers le vélo. L'idée est, notamment, de sensibiliser les étudiants de 5ème et de 6ème année qui se préparent à passer leur permis de conduire afin de les rendre davantage responsables dans leurs choix de mobilité et dans leur respect des règles de sécurité routière. Il s'agira d'une première année de tests et d'expérimentations qui devra être évaluée et adaptée pour les années suivantes.

- **Des Pools Cyclistes :**

Une fois autonomes, les écoles ont besoin de soutien en termes d'encadrement afin de pouvoir proposer des formations dans de bonnes conditions. Pro Vélo forme des professionnels et des bénévoles de sorte que ces ambassadeurs locaux puissent être sollicités par la Commune et les écoles afin de venir en soutien lors des différentes initiatives vélo.

- **Formation des futurs professionnels du secteur :**

La volonté d'introduire concrètement le thème de l'Éducation à la Sécurité Routière et à la Mobilité des jeunes dans le cursus scolaire sera facilitée et accélérée si les futurs professionnels des secteurs



de l'enseignement et de l'éducation sont eux-mêmes sensibilisés et outillés dans le cadre de leur formation initiale.

- **Le coaching d'adultes** pour aider à la mise en selle à travers les formations « Ma Ville à Vélo » et le programme « Via Vélo ».

Enfin, le Gouvernement de Wallonie a accordé à l'asbl GRACQ-Les Cyclistes quotidiens, une subvention de 230.000 euros afin de lui permettre de réaliser ses missions de promotion et de développement de l'usage quotidien du vélo en Wallonie durant l'année 2021.

Un projet de convention-cadre entre la Région et cette ASBL a été approuvé par le Gouvernement, couvrant trois années à dater du premier janvier 2021.

Les missions de l'association se déclinent en trois axes, à savoir:

- **La représentation des cyclistes auprès des pouvoirs publics**,: l'ASBL joue le rôle d'interlocuteur privilégié auprès des pouvoirs publics en matière de mobilité cyclable, et porte la voix des cyclistes auprès des décideurs administratifs et politiques.
- **L'information et la sensibilisation** : via différents canaux de communication, l'ASBL participe à la création et à la diffusion d'une véritable culture du vélo en Wallonie, en visant tant les cyclistes que les non-cyclistes, ainsi que les décideurs et les leaders d'opinion. Le but étant de faire en sorte que le vélo s'intègre durablement dans nos réflexes de mobilité.
- **Les formations** : l'ASBL dispense des formations « à vélo dans le trafic » par le biais de ses formateurs bénévoles. Elle organise également des formations, ainsi que des colloques et journées d'étude, afin d'outiller au mieux ses formateurs bénévoles, ou d'informer et former le public aux enjeux de la politique cyclable

CONTACT PRESSE :

Sandra Guily | Porte-parole de Philippe HENRY

0486/32.35.34 – sandra.guily@gov.wallonie.be



Un tableau de bord de la mobilité

Le Gouvernement de Wallonie va mettre en place un « Tableau de bord de la mobilité », autrement dit un système de collecte, de centralisation et d'analyse des données visant à assurer un monitoring de la mobilité régionale.

A l'initiative du Ministre Philippe Henry, l'objectif est non seulement de définir un « état des lieux », mais aussi de rassembler, d'analyser et de diffuser au Gouvernement, aux administrations régionales et infra-régionales (dont les organes de consultation des bassins de mobilité) et à la société civile les différentes informations recueillies, tant pour le transport des personnes que celui des marchandises, et ce en vue d'améliorer l'usage de chaque mode de transport dans une perspective de développement durable.

Parmi les enjeux :

- améliorer les statistiques régionales produites et élaborer de nouvelles statistiques ;
- mieux comprendre l'évolution des comportements de la population wallonne en matière de mobilité ;
- mieux comprendre l'évolution de la mobilité des marchandises (just in time, achats en ligne, distribution urbaine, . . .) ;
- fournir un cadre référentiel commun, basé sur une consolidation des données, de manière à alimenter les réflexions sectorielles, notamment dans le domaine environnemental et énergétique.

Le partenariat avec l'IWEPS (Institut Wallon de l'Evaluation de la Prospection et de la Statistique) sera renforcé et une subvention de 160.000 euros est accordée pour le fonctionnement de cet observatoire de la mobilité.

CONTACT PRESSE :

Sandra Guily | Porte-parole de Philippe HENRY

0486/32.35.34 – sandra.guily@gov.wallonie.be



Mission prolongée pour RenoWatt

A l'initiative du Ministre de l'Energie Philippe Henry, le Gouvernement alloue de nouveaux moyens pour prolonger la mission de RenoWatt de 9 mois, laquelle a été retardée en raison de la crise sanitaire. Ceci est une confirmation du Gouvernement Wallon de sa Déclaration de Politique Générale 2019-2024 et de sa stratégie de rénovation en termes d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

Au-delà de l'objectif de réduire les émissions de CO2 de 55% à l'horizon 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050, le Gouvernement entend, par la prolongation de la mission de RenoWatt, favoriser l'économie locale grâce aux investissements dans le secteur du bâtiment public qui ont un impact direct sur l'emploi.

Philippe Henry souhaite également apporter une aide aux autorités locales qui ont adhéré en masse à la centrale d'achat RenoWatt, laquelle rencontre un réel engouement. Ce ne sont pas moins de 113 pouvoirs publics qui ont recours à ses services et grâce à cela, des bâtiments totalisant une surface de 650.000 m² seront rénovés.

Il s'agit enfin, pour les autorités publiques, de renforcer leur devoir d'exemplarité, d'augmenter le confort dans les bâtiments et d'avoir un impact positif sur la santé des usagers.

CONTACT PRESSE :

Sandra Guily | Porte-parole de Philippe HENRY

0486/32.35.34 – sandra.guily@gov.wallonie.be



Vers un marché de l'électricité plus flexible et durable

Le Gouvernement de Wallonie a adopté ce jour, en première lecture, un **Avant-projet de décret modifiant les décrets du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité, en vue de la transposition partielle de directives européennes**

Ce nouveau cadre réglementaire européen est en effet nécessaire pour passer d'un système de production d'électricité centralisé dans de grandes installations à une production décentralisée à partir de sources renouvelables.

Pour le Ministre de l'Énergie et du Climat, Philippe Henry, l'adoption de ce décret est un premier pas qui doit permettre un accès à l'énergie qui soit abordable pour toutes et tous, encourager une transition énergétique à moindre coût et faciliter la participation de tous les acteurs au marché de l'énergie.

Création de nouveaux acteurs du marché de l'énergie

Les concepts de client actif, de communauté d'énergie, d'autoconsommation collective sont introduits dans l'avant-projet de décret. Ceci offre de nouvelles possibilités aux consommateurs d'électricité : il leur est maintenant permis de partager de l'énergie entre eux et d'investir ensemble dans une production d'électricité, qu'ils pourront ensuite autoconsommer de manière collective. Ces nouvelles dispositions ont également pour objectif de permettre à des personnes n'ayant pas la possibilité d'investir directement dans les énergies renouvelables de participer à la transition énergétique.

Le décret permet de mettre en place des communautés d'énergie. Ces communautés visent à octroyer des avantages sociaux, environnementaux ou économiques à ses membres ou associés ou aux territoires locaux plutôt que de générer du profit. Elles peuvent exercer différentes activités telles que de la production ou de la vente d'électricité, de la fourniture de services énergétiques, mais également pratiquer l'autoconsommation. Ces communautés d'énergie visent en particulier les citoyens, les autorités locales et les Petites et Moyennes Entreprises.

Les clients finaux seront mieux protégés

Les obligations du fournisseur en matière de facturation sont renforcées, permettant une meilleure protection du client final. Des mesures importantes sont prises en vue d'inciter les fournisseurs à assurer un service de qualité à la clientèle, ce qui implique la mise en place d'un service de gestion des plaintes efficace, une parfaite information du client pendant la période précontractuelle, la possibilité d'offrir différents modes de paiement et un principe général de traitement non-discriminatoire. Le projet de texte donne également la possibilité au Gouvernement de mettre en place un guichet d'information afin de fournir aux clients l'ensemble des informations nécessaires concernant leurs droits et les mécanismes de règlement des litiges à leur disposition.

Sur le déploiement des compteurs communicants

Le cadre wallon prévoit actuellement quelles sont les priorités en matière de déploiement des compteurs communicants. Dans ce cadre, l'avant-projet de décret intègre la possibilité pour le client final de refuser la pose d'un compteur communicant, selon son libre choix.



Wallonie
Le Gouvernement

CONTACT PRESSE :

Sandra Guily | Porte-parole de Philippe HENRY

0486/32.35.34 – sandra.guily@gov.wallonie.be



Du renfort en personnel pour le « Plan Grand Froid » de Wallonie

Cette année et au vu du contexte sanitaire, la Wallonie a adapté son « Plan Grand Froid » pour garantir un accueil et un hébergement de qualité aux personnes en grande détresse. Des budgets supplémentaires ont déjà été dégagés pour des logements, , pour assurer un accueil alternatif, pour fournir davantage d'aide alimentaire urgente etc.

Malgré ces aides régionales exceptionnelles, des difficultés persistent en termes de ressources humaines afin de garantir un accueil inconditionnel et permanent aux personnes fragilisées durant l'hiver.

A l'initiative de la Vice-Présidente et Ministre de l'Action Sociale, Christie Morreale, le Gouvernement de Wallonie a donc décidé d'octroyer des moyens complémentaires aux 7 Relais sociaux wallons (Charleroi, Liège, La Louvière, Mons-Borinage, Namur, Tournai et Verviers) qui coordonnent les opérateurs de terrain dans le cadre du Plan Grand Froid.

Un montant total de 600.000 euros a été dégagé pour que ces structures puissent engager jusqu'à 40 personnes à temps plein du 15 décembre au 31 mars 2021.

Au regard des réalités de terrain, les relais sociaux de Charleroi et Liège recevront 150.000 euros, tandis que ceux de La Louvière, Mons, Tournai, Verviers et Namur percevront respectivement 60.000 euros.

« Qu'il s'agisse d'accueil de jour ou de nuit, de distributions de repas, d'accès à des sanitaires ou à des services de santé, etc. chaque personne doit, quoi qu'il arrive, pouvoir se loger, se nourrir, se soigner », souligne Christie Morreale.

Afin de procéder au plus vite à ces recrutements, les services du FOREM ont également été mobilisés pour accompagner les opérateurs qui le souhaitent.

Pour rappel, le « Plan Grand Froid » est activé chaque année du 1^{er} novembre au 31 mars. Il offre un accueil inconditionnel et permanent, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, aux personnes en grande difficulté.

CONTACTS PRESSE :

Stéphanie Wilmet | Porte-parole de Christie MORREALE

0479/44.25.36 – stephanie.wilmet@gov.wallonie.be



Covid-19 : des mesures fiscales qui s'adaptent !

Dès le début de la crise sanitaire, plusieurs dispositions fiscales ont été adaptées pour assurer un soutien adéquat aux personnes morales et physiques fortement impactées (assouplissement dans le recouvrement par huissier, facilitation des plans de paiement pour les profils les plus touchés par la crise comme les indépendants, l'Horeca, les personnes en chômage économique, ...). La fiscalité concerne en effet tous les pans de l'économie mais aussi l'ensemble des citoyens, notamment lorsqu'il s'agit de succession ou de leur immeuble d'habitation et constitue, dès lors, un outil efficace de soutien social, économique et financier.

Toutes ces mesures fiscales, qu'elles dépendent directement de la Wallonie ou qu'elles s'organisent en concertation avec le Fédéral et les autres Régions, ont été soit reconduites, soit amplifiées.

Un changement majeur concerne les délais relatifs aux droits d'enregistrement et aux droits de succession, qui sont encore assouplis.

Synthèse des mesures fiscales spécifiques Covid-19

- **Appareils automatiques de divertissement (prolongation de l'aide fiscale):**
 - La taxe sur les appareils automatiques de divertissement (type Bingo), qui est payée annuellement anticipativement (soit fin 2019 pour l'année 2020) a déjà été remboursée par 12^{ème} pour chaque mois concerné par une fermeture obligatoire lors de la 1^{ère} vague, soit de mars à juin 2020. Le Ministre des Finances a également décidé de rembourser automatiquement cette taxe pour les mois de novembre et décembre 2020.
- **Droits de succession (amplification de l'aide fiscale) :**
 - Les délais qui permettent de garantir un avantage fiscal aux redevables, comme l'avantage fiscal sur les transmissions d'entreprises, sont prolongés de 4 mois lorsque leurs échéances tombent entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 janvier 2021 (soit éventuellement jusqu'au 31 mai 2021) ;
 - En concertation avec le Ministre fédéral des Finances, le délai de dépôt de la déclaration de succession est prolongé de 4 mois lorsque l'échéance initiale de celui-ci tombe entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 janvier 2021 (soit éventuellement jusqu'au 31 mai 2021) ;
 - En concertation avec le Ministre fédéral des Finances, le délai de paiement des droits de succession est prolongé de 4 mois lorsque l'échéance initiale de celui-ci tombe entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 janvier 2021 (soit éventuellement jusqu'au 31 mai 2021).
- **Droits d'enregistrement (amplification de l'aide fiscale) :**
 - Pour s'octroyer des garanties complémentaires en ces temps de crise majeure, le secteur bancaire a pu recourir à l'activation des mandats sur les crédits hypothécaires et prendre ainsi des hypothèques sans que les citoyens et entreprises concernés ne puissent s'y opposer. Le Gouvernement wallon a, dès mars 2020, décidé de protéger les redevables concernés en neutralisant fiscalement les conséquences d'une telle décision, en faisant passer les droits d'enregistrement de 1 % à 0. Le risque financier continuant malheureusement d'exister, tant pour les ménages que pour les entreprises, le Ministre des Finances a maintenant décidé de neutraliser ce droit pour toutes les conversions, non seulement effectuées jusqu'au 31 janvier 2021, mais également avec effet rétroactif pour toutes celles qui se sont malencontreusement produites depuis la 1^{ère} vague (avec remboursement du droit déjà payé dans ce cas) ;



- Les délais qui permettent de garantir un avantage fiscal aux redevables, comme l'avantage fiscal sur les maisons modestes, sont prolongés de 4 mois lorsque leurs échéances tombent entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 janvier 2021 (soit éventuellement jusqu'au 31 mai 2021) ;
- En concertation avec le Ministre fédéral des Finances, et à l'exception des actes notariés, le délai d'enregistrement est prolongé de 4 mois lorsque l'échéance initiale de celui-ci tombe entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 janvier 2021 (soit éventuellement jusqu'au 31 mai 2021) ;
- En concertation avec le Ministre fédéral des Finances, le délai de paiement des droits d'enregistrement est prolongé de 4 mois lorsque l'échéance initiale de celui-ci tombe entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 janvier 2021 (soit éventuellement jusqu'au 31 mai 2021).

En droits de succession et en droits d'enregistrement, lors de la 1^{ère} vague, le système mis en place était moins favorable, car on parlait de 4 mois maximum (lorsque l'échéance initiale du délai se produisait entre le 18 mars et le 30 juin 2020, celle-ci se retrouvait placée automatiquement au 30 juin). Il est à présent accordé pour 4 mois, dans tous les cas.

CONTACTS PRESSE :

Stéphanie Wyard | Porte-parole de Jean-Luc CRUCKE

0473/80.66.47 – stephanie.wyard@gov.wallonie.be

Olivier Rubay | Porte-parole de Christophe COLLIGNON

0473/94.63.14 – olivier.rubay@gov.wallonie.be



Plan piscines : plus de 7,6 millions de subsides réaffectés

En mai 2018, le Gouvernement wallon sélectionnait 33 dossiers dans le cadre du Plan Piscines pour un montant global de 110.000.000 € d'aides régionales (55.000.000 € de subsides + 55.000.000 € de prêts à taux 0%).

Au vu de l'urgence à rénover le parc existant des piscines wallonnes, les bénéficiaires devaient procéder à l'attribution des marchés de travaux pour le 29 septembre 2020 au plus tard. A cette date, plusieurs projets ont été abandonnés. D'autres ont été cédés à d'autres opérateurs juridiques (RCA, Intercommunales) assujettis à la TVA, tandis qu'un dossier a pu bénéficier d'un taux réduit de la TVA par rapport à son estimation initiale.

Le Ministre des Infrastructures sportives a donc proposé au Gouvernement wallon de réaffecter les montants du plan piscines non-utilisés en date du 29 septembre 2020, aux bénéficiaires initiaux du plan poursuivant leur projet et ceci de manière proportionnelle et sans dépasser le montant maximum subsidiable fixé, soit 50% des dépenses admissibles.

Le Gouvernement Wallon a approuvé la réaffectation des 7.661.207,23 euros non-utilisés comme suit :

Piscines	Subsides initiaux	Subsides après réaffectation (Actualisation éventuelle TVA + complément)
SPA (RCA)	2.966.719,98 €	3.447.304,84 €
HUY	4.689.408,97 €	4.503.351,76 €
OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	4.064.048,37 €	4.136.971,18 €
AUBANGE	4.390.215,75 €	4.216.029,35 €
MONS : Cuesmes	1.481.117,14 €	1.721.046,24 €
SAINT-GHISLAIN	1.011.457,76 €	1.175.305,81 €
METTET	1.868.351,24 €	1.794.222,45 €
COURCELLES	978.001,50 €	1.136.429,90 €
SAMBREVILLE	1.780.385,95 €	2.068.794,20 €
LA ROCHE-EN-ARDENNE	1.476.038,81 €	1.715.145,27 €
LIEGE : Outremeuse	2.227.075,33 €	2.587.843,68 €
FARCIENNES	3.338.077,25 €	3.878.819,01 €



COUVIN	1.065.767,72 €	1.238.413,55 €
BINCHE	461.937,92 €	536.768,16 €
LIEGE : Spiroux - Grivegnée	2.079.665,57 €	2.416.554,72 €
MOUSCRON	2.505.872,70 €	2.911.803,99 €
LEUZE (RCA)	1.357.064,10 €	1.576.897,61 €
FLORENNES	1.178.499,00 €	1.369.406,39 €
SOIGNIES	449.809,53 €	522.675,07 €
WANZE	653.646,88 €	759.532,44 €
WISE	765.121,91 €	889.065,53 €
FERRIERES	927.832,29 €	1.078.133,68 €
PROVINCE DU BW : BOIS DES REVES / Extérieure	1.486.704,16 €	1.727.538,32 €
TOURNAI : Orient	3.279.252,23 €	3.810.464,81 €
COMINES-WARNETON	557.081,86 €	647.324,66 €
ATH	861.554,34 €	1.001.119,24 €
VIELSALM	290.288,08 €	278.770,60 €
VERVIERS	1.556.996,44 €	1.809.217,38 €

CONTACT PRESSE :

Stéphanie Wyard | Porte-parole de Jean-Luc CRUCKE

0473/80.66.47 – stephanie.wyrd@gov.wallonie.be



Révision des AGW de financements du logement public

Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du Gouvernement de relancer de manière efficiente la création de logements publics, ce même Gouvernement wallon, sur proposition du ministre du Logement, adoptée en 1^{ère} lecture une révision en profondeur, dans un premier temps, des modalités de financement de créations de logements publics et logements publics étudiants par les Sociétés de logement de service public.

Cette révision intervient suite au constat d'une inadéquation grandissante entre ces modalités fondées dans des arrêtés du Gouvernement et la réalité de l'évolution toujours plus rapide du secteur de la construction face notamment aux enjeux de la transition environnementale, elle-même soutenue par le Gouvernement.

Le domaine de la construction étant en perpétuelle évolution que ce soit dans ses concepts, ses normes ou ses techniques et notre relation sociétale à l'habitat étant elle-même constamment changeante, les aides régionales, les performances et obligations visées par ces arrêtés requièrent d'être fondamentalement repensées pour apporter des réponses plus pertinentes et soutenir davantage l'action publique à destination des plus démunis.

Les révisions portées par le Ministre pour cette législature visent :

- La simplification du cadre et des modalités réglementaires ;
- Le renforcement des possibilités d'aides régionales en fonction des types de logements ;
- L'adaptation à la hausse des montants de subsides et des prix de revient maximum autorisés compte tenu de l'évolution des prix du secteur de la construction ;
- La création de nouveaux incitants ciblés sur les aspects environnementaux à savoir le recours aux matériaux biosourcés, l'utilisation d'énergies décarbonée et la production d'énergie renouvelable ;
- L'adaptation des délais maximums de mise en œuvre des projets immobiliers compte tenu de l'évolution des délais du processus immobilier ;
- La révision des niveaux de performances exigés le standard NZEB (Nearly zero energy building) ou Q-ZEN (bâtiment dont la consommation est quasi nulle ou bâtiment Quasi Zéro Energie), compte tenu notamment de l'évolution des exigences de performances énergétiques régionales.

Dans un premier temps la révision, portée par le Ministre, portera sur le financement du logement d'utilité public et du logement public à destination des étudiants.

Dans un second temps, elle s'attèlera à revoir les modalités de financement du logement public d'insertion et de transit et à créer des modalités de subventionnement pour l'habitat léger récemment institué dans l'arrêté du Gouvernement relatif à la salubrité et la sécurité des logements.

CONTACT PRESSE :

Olivier Rubay | Porte-parole de Christophe COLLIGNON

0473/94.63.14 – olivier.rubay@gov.wallonie.be



Pérennisation des réunions à distance des organes communaux et de CPAS

Sur proposition du ministre des Pouvoirs locaux, le gouvernement wallon adopte les projets de décret en vue de permettre la pérennisation des réunions à distance des organes communaux et de CPAS.

Pour le Ministre : « *La crise sanitaire actuelle a des répercussions sur tous les domaines d'activités de notre société. Ainsi, le fonctionnement des organes des entités communales, provinciales de CPAS ou de structures para et supralocales est altéré par les restrictions en matière de contacts physiques. A ce titre la tenue des réunions est rendue beaucoup plus difficile. Le Gouvernement a agi par le biais d'arrêtés de pouvoirs spéciaux, permettant aux organes de ces différentes instances de pouvoir se réunir, soit de manière physique, soit à distance. Ceci afin de garantir la bonne continuité des services publics et du débat démocratique local, essentiel au bon fonctionnement de nos pouvoirs locaux ! Aujourd'hui, je désire pérenniser cette procédure au bénéfice des Pouvoirs locaux.* »

Durant la crise sanitaire, les réunions peuvent être tenues à distance pour peu qu'elles n'entravent pas les principes d'expression démocratique de votes ou d'opinions ou encore le respect des règles liées à la vie privée.

Elles doivent respecter les règles strictes telles que chaque membre doit être en mesure d'y participer, les pièces relatives aux points de l'ordre du jour doivent pouvoir être consultées, les décisions nécessitant l'expression de vote par bulletin secret doivent être permises, la publicité ou, le cas échéant, non-publicité des débats doit être garantie....

Avec cette crise, les progrès technologiques ont permis d'apporter de nouvelles solutions et de maintenir l'action publique, la continuité du service public et l'exercice démocratique au sein des pouvoirs locaux.

Aujourd'hui, il faut évoluer avec son temps, le ministre de Pouvoirs locaux propose dès lors d'organiser un système bicéphale pérenne en Wallonie:

- le régime des réunions « physiques » demeure la règle.
- le régime des réunions à distance comme un régime supplétif, activable dans des circonstances très spécifiques. Cela traduit explicitement le fait qu'il s'agit bien d'un régime d'exception.

Concrètement :

	Réunion - Situation ordinaire	Réunion - Situation extraordinaire
Conseil communal, CPAS, provincial	Présentielle	Présentielle Possibilité de réunion à distance
Collège communal, provincial, Bureau permanent	Présentielle avec toutes les possibilités décisionnelles Possibilité de réunion à distance avec	Présentielle Possibilité de réunion à distance avec exclusions des sujets disciplinaires sauf si délai de rigueur



	exclusions des sujets disciplinaires	
CA intercommunales, Chapitre XII, Comité de gestion Régie, autres organes restreints de gestion	Présentielle	Présentielle Possibilité de réunion à distance avec exclusions des sujets disciplinaires sauf si délai de rigueur
Assemblées générales	Présentielle	Présentielle Possibilité de réunion à distance avec technique du mandat impératif

La tenue de réunions à distance doit nécessairement s'inscrire dans la logique des principes démocratiques consacrés par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation tels que :

- la publicité des débats ;
- la prise de parole des membres ;
- la délibération ;
- la possibilité d'échanges de vue au travers de prises de parole ou de questions/réponses ;
- La possibilité, le cas échéant, de garantir l'exercice du droit d'interpellation ;
- l'expression des votes.

Pour ce qui est de la loi organique des CPAS, les principes démocratiques suivants doivent également être assurés :

- le respect strict du secret professionnel ;
- le respect strict de la non-publicité des débats ;
- la prise de parole des membres ;
- la délibération ;
- la possibilité d'échanges de vue au travers de prises de parole ;
- l'expression des votes.

CONTACT PRESSE :

Olivier Rubay | Porte-parole de Christophe COLLIGNON

0473/94.63.14 – olivier.rubay@gov.wallonie.be



Plan Habitat permanent – Aides à l’investissement en matière d’équipements des zones d’habitat permanent reconverties en zones d’habitat vert

Sur proposition du ministre du Logement, le Gouvernement wallon marque son accord sur la répartition des 5 millions d’euros entre les 17 sites concernés.

En date du 5 mars 2020, le Gouvernement wallon a validé la transformation de 17 zones de loisirs en zones d’habitat vert.

Pour rappel, les sites concernés sont les suivants :

- Le Domaine « Cul de Cheval » à Froidchapelle ;
- Le Domaine « Chénia » à Froidchapelle ;
- Le Domaine « Bosquet » à Froidchapelle ;
- Le Domaine « Gibet de Harzé » à Aywaille ;
- Le Domaine « Chant des Oiseaux » à Aywaille ;
- Le Domaine « Hautes Fagnes Relax » à Sprimont ;
- Le Domaine « Clos du Lac » à Wasseiges ;
- Le Domaine « Bois de Thy » à Walcourt ;
- Le Domaine « Mia Flower » à Onhaye ;
- Le Domaine « La Forêt Neuville » à Philippeville ;
- Le Domaine « Les Valisettes » à Philippeville ;
- Le Domaine « Le Bois de Roly » à Philippeville ;
- Le Domaine « Le Mont Meuse » à Hastière ;
- Le Domaine « Les Journaux » à Hastière ;
- Le Domaine « Ma Campagne » à Hastière ;
- Le Domaine « Bathy Haviat » à Hastière ;
- Le Domaine « Fosse Dondaine » à Hastière.

Afin d’aider les communes ayant des sites reconvertis en zone d’habitat vert sur leur territoire, le Ministre a dégagé 25 millions d’euros sur 5 ans.

Ces moyens seront dédiés à des investissements visant à améliorer les infrastructures telles que voiries, évacuations d’eaux de surface, éclairage public...

La répartition de ces 5 millions d’euros, constitue la première étape. Ces montants seront dédiés à la réalisation de différentes études et essais techniques en vue de reconvertir ces zones et à financer une avance sur les futurs travaux à réaliser.

La répartition des 5 millions d’euros prévus au budget 2020 sont :

Sites	Postes financés en 2020
Froidchapelle - Site 1 : Cul de Cheval	729.724 €
Froidchapelle - Site 2 : Chénia	374.634 €
Froidchapelle - Site 3 : Bosquet	711.029 €
Aywaille - Site 1 : Gibet de Harzé	3.382 €
Aywaille – Site 2 : Chant d’oiseaux	189.303 €
Sprimont : Domaine des Hautes Fagnes Relax	230.250 €



Wasseiges : Clos du Lac	28.976 €
Walcourt : Bois du Thy	18.778 €
Onhaye : Mia Flower	202.356 €
Philippeville - Site 1 : La forêt Neuville	952.981 €
Philippeville - Site 2 : Les valisettes	250.654 €
Philippeville - Site 3 : Le Bois des Roly	673.648 €
Hastière - Site 1 : Le Mont Meuse	374.688 €
Hastière - Site 4 : Bathy Haviat	165.056 €
Hastière - Site 5 : Fosse Dondaine	94.541 €
TOTAL	5.000.000 €

CONTACT PRESSE :

Olivier Rubay | Porte-parole de Christophe COLLIGNON

0473/94.63.14 – olivier.rubay@gov.wallonie.be



Appel à projets visant la mise à disposition rapide d'ensembles de logements sociaux

Le 6 novembre 2020, le Gouvernement wallon a approuvé le lancement du premier appel à projets auprès des SLSP, visant à la construction de logements publics en Wallonie. Une enveloppe de plus de 20 millions avait été dégagée.

L'objectif du ministre du Logement Christophe Collignon pour cette législature est de créer 3.000 nouveaux logements publics à l'horizon 2024.

Les besoins urgents en matière de logements requièrent d'apporter rapidement une réponse régionale concrète via la relance d'un plan de construction de logements publics. Plus aucun plan d'ancrage communal n'a été lancé depuis 2014 alors que la demande sociale ne cesse de croître.

Pour le ministre : « Un an et demi après la mise en place du gouvernement wallon, après l'ambitieux plan de rénovation d'1 milliard 200 millions, nous engageons aujourd'hui la première phase de construction avec la création de 215 nouveaux logements. Notre ambition est de relancer et de maintenir ces opérations dans des quartiers urbains et ruraux voir des nouveaux quartiers en extension de pôles urbains existants. En poussant vers des solutions innovantes et efficaces, j'ai cette volonté d'amorcer une mutation et une transition économiques, environnementales et sociales importantes dans notre région! »

Compte tenu des modalités d'élaboration de ce premier plan de création de logements publics, le ministre du Logement propose d'approuver la sélection des opérations éligibles sur base des critères objectifs suivants :

1. Adéquation des opérations avec les 28 critères environnementaux, géographiques et socio-économiques définis dans l'appel à projets;
2. Limitation de la subvention à max 10 logements par projet en suivant l'ordre typologique croissant par nombre de chambres ;
3. Limitation à une seule opération retenue par SLSP en choisissant la plus avantageuse financièrement.

Au vu de ces critères, la répartition s'établit comme suit :

	nbre de logements retenus	Montant du subside régional
Le Logis Tournaisien	10	850.000 €
A Chacun son Logis	10	850.000 €
Foyer de la Région de Fléron	8	780.000 €
ISSH	10	850.000 €
La ruche Chapelloise	7	975.000 €
Centr'Habitat	10	1.125.000 €
Le Foyer de la Haute Sambre	10	880.000 €
Société du Logement de Grâce-	6	540.000 €



Hollogne		
BH-P Logements	6	510.000 €
Haute Senne Logement	6	540.000 €
SRL Herstal	4	440.000 €
Le Foyer Namurois	10	880.000 €
Le Logis Châtelettain	10	1.020.000 €
Sambre et Biesme	6	690.000 €
La Sambrienne	10	1.000.000 €
Le Logis Saint-Ghislainois	10	1.000.000 €
Le Confort Mosan OUPEYE	4	340.000 €
Société de logements de Mouscron	8	710.000 €
RVH VISE	4	340.000 €
La Dinantaise	10	850.000 €
Le Foyer Wavrien	6	510.000 €
Toit & moi	10	925.000 €
IPPLF (Immobilière Publique Péruwelz-Leuze-Frasnes)	10	925.000 €
Le Logis Social de Liège	10	975.000 €
HSSN Saint Nicolas	10	1.060.000 €
Habitations Sud Luxembourg	10	960.000 €

CONTACT PRESSE :

Olivier Rubay | Porte-parole de Christophe COLLIGNON

0473/94.63.14 – olivier.rubay@gov.wallonie.be



Relance du Certificat de Management Public et nouveaux cycles de formation

Après plus de 5 années d'interruption, le Gouvernement de Wallonie, à l'initiative de la Ministre de la Fonction publique, Valérie De Bue, avec la collaboration étroite du Ministre Président, Elio Di Rupo, a approuvé, en première lecture, le texte organisant la relance des nouveaux cycles de formation du Certificat de Management Public (CMP).

Cette formation a été améliorée en tenant compte des conclusions des évaluations réalisées par des universités, un consultant externe et l'Institut wallon de l'Évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). Ainsi, **les nouveaux cycles axeront davantage la formation sur les études de cas, le renforcement des compétences dynamiques en management et le travail de groupe.**

La relance du CMP a notamment pour objectif :

- **D'objectiver le recrutement des hauts fonctionnaires.**
- **De rendre accessibles et attractifs les postes de top management de l'administration aux talents du secteur privé.**
- **D'augmenter l'efficacité et la performance de l'administration publique et de son top management.**
- **D'améliorer les compétences de l'administration.**

La procédure de sélection des candidats sera également optimisée par le SPF BOSA/Selor qui, en collaboration avec les universités, mesurera les qualités des compétences managériales des participants et leurs niveaux de connaissances requises à l'exercice d'un emploi de haut fonctionnaire.

L'appel à candidature pour le cycle de formation est prévu en juin prochain. Le SPF BOSA/Selor et l'École d'administration publique (EAP) sont chargés de la préparation du test de sélection. Les Universités et l'EAP sont chargées du contenu des formations.

La relance du Certificat de Management Public a été menée en collaboration avec le Gouvernement de la Fédération-Wallonie-Bruxelles. La Ministre wallonne de la Fonction publique, ainsi que son homologue à la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Ministre Frédéric Daerden, se « **réjouissent de la bonne collaboration qui a pu avoir lieu entre les deux entités** ».

CONTACT PRESSE :

Sylvain Jonckheere | Porte-parole d'Elio DI RUPO

0495/74.97.40 – sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be

Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole de Valérie DE BUE

0479/86.05.95 – jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be



Nouvelles règles de signalisation des chantiers routiers pour plus de sécurité et de fluidité du trafic

Le Gouvernement de Wallonie a validé la réforme de la signalisation des chantiers routiers proposée par la Ministre de la Sécurité routière, Valérie De Bue. En 20 ans, le matériel et les méthodes de signalisation ont évolué. Cette réforme de la signalisation des chantiers routiers permettra de renforcer la sécurité des ouvriers et celle des usagers tout en améliorant la fluidité de la circulation.

“Hors autoroute, une attention systématique et plus grande sera portée à la sécurité des piétons et des cyclistes. Cette réglementation sera applicable à tous les chantiers y compris les impétrants.” précise la Ministre, Valérie De Bue.

Sécurité des piétons et des cyclistes

- Une attention systématique et plus grande sera portée à la circulation des piétons et des cyclistes en agglomération. Le réaménagement de la circulation des piétons et des cyclistes devra être conçu en ayant soin :
 - d'en assurer le confort d'utilisation (éviter les bordures, les passages de câbles, les trous...)
 - de réduire la longueur du parcours de déviation au minimum;
 - de l'adapter aux personnes à mobilité réduite ou malvoyantes;
 - de sécuriser le parcours par rapport à la circulation automobile et les mouvements sur le chantier

Visibilité

- Afin d'améliorer la visibilité des chantiers, une inspection quotidienne de l'état et du placement de la signalisation sera réalisée après chaque épisode météorologique pouvant perturber ou endommager la signalisation (tempête, orage, neige, ...)
- Les camions absorbeur de choc deviennent obligatoires sur les autoroutes et les routes assimilées. Ils étaient déjà utilisés mais ils ne figuraient pas dans la réglementation.
- Toute réduction de bandes sera signalée par un faisceau lumineux synchronisé. Celui-ci créera l'équivalent d'une bordure lumineuse, plus visible par les usagers de la route.

Fluidité du trafic

- En agglomération, en dehors des heures de travail, notamment le soir ainsi que pendant les week-ends et chaque fois que les travaux sont interrompus pour une période déterminée, les signaux qui ne sont plus nécessaires seront masqués sur toute leur superficie ou seront enlevés.

Partage de la route et convivialité

- Une indication du nombre de km restant à parcourir pour les chantiers de plus de 2 kilomètres devient la règle.
- Une Indication du temps restant de la phase en cours pour les feux devient également la norme.

Dans les deux cas, ces mesures offrent une meilleure information aux usagers et favorisent une expérience sereine de la route.



Wallonie
Le Gouvernement

Le nouvel arrêté entrera en vigueur dès le 1er mars 2021.

CONTACT PRESSE :

Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole de Valérie DE BUE

0479/86.05.95 – jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be



Un investissement de 3.000.000 d'euros pour préserver le Patrimoine religieux

Sous l'impulsion de la Ministre en charge du Patrimoine, Valérie De Bue, le Gouvernement de Wallonie a accordé un subside de **1.927.305,53 euros** pour la restauration des façades, la réparation des toitures et charpentes ainsi que la restauration des châssis et des verrières de la **Collégiale Sainte-Begge à Andenne**.

L'intérieur de la Collégiale sera également restauré en réparant les menuiseries et enduits intérieurs et la remise en peinture complète de l'intérieur de l'église.

« **Ces travaux seront l'occasion de vérifier l'état général de l'édifice, inscrit dans la vie de la société, dans le but de le sécuriser.** » indique la Ministre De Bue.

L'imposant édifice religieux de style néoclassique (datant de la fin du 18^{ème} siècle) est situé à la Place du Chapitre au cœur de la Ville d'Andenne.

Monument emblématique de cette ville, la collégiale Sainte-Begge est **classée comme monument** depuis 1938. Elle est également reconnue **Patrimoine exceptionnel de la Wallonie**.

La collégiale Sainte-Begge est membre du réseau Églises Ouvertes, elle est ouverte toute l'année. Elle abrite aujourd'hui, le « Musée et Trésor » où sont exposés différents chefs d'œuvres religieux néoclassiques datant de l'époque.

Par ailleurs, toujours à l'initiative de la Ministre Valérie De Bue, le Gouvernement de Wallonie a octroyé un subside de **1.297.254,83 euros** pour la restauration des éléments externes de la **Collégiale Saint-Pierre à Leuze-en-Hainaut**.

La subvention accordée contribuera à effectuer **une restauration complète des toitures, des zingeries et des charpentes et une restauration des façades, des menuiseries ainsi que des vitraux**. Ces travaux permettront de **sécuriser la collégiale et d'effectuer des économies d'entretien** dans le futur. Avec le temps, l'édifice présentait des signes de vieillissement des couvertures et des problèmes d'étanchéité.

Cette collégiale, de style Louis XV, fut édifée en 1745 à l'emplacement de l'ancienne église gothique détruite par un incendie et classée comme monument en 1934. De nos jours, elle est **fréquentée par un public diversifié**, des fidèles en passant par les visiteurs amateurs d'architecture et les amateurs de musique ou d'animations culturelles.

CONTACT PRESSE :

Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole de Valérie DE BUE

0479/86.05.95 – jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be



De nouveaux équipements pour un meilleur accueil des touristes à Florenville

Sous l'impulsion de la Ministre Valérie De Bue, en charge du Tourisme, le Gouvernement de Wallonie a accordé un subside de **460.654 euros pour l'aménagement du centre de la Ville de Florenville.**

Les aménagements prévus dans le cadre de ce plan permettront à la Ville de développer son potentiel touristique. Les travaux à réaliser ici sont :

- La création d'**emplacement pour autocars** pour la dépose des touristes sur l'espace dit « Trinteler » ;
- L'aménagement d'une **zone d'emplacement pour motor-homes** ;
- Le placement d'une **signalétique touristique** ;
- La création d'une **halle couverte polyvalente** pour accueillir les événements touristiques.

Les premières phases de ce plan, l'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville et de l'église et l'aménagement de la traversée de Florenville, ont déjà été réalisées.

Cette subvention contribuera au projet de **requalification totale du centre de Florenville** et de l'aménagement d'une halle. Ce dernier est né du lancement d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR) en 2015 visant à **moderniser le centre pour en améliorer la mobilité et la convivialité.**

« Sa situation géographique (au nord-ouest de la Gaume) et ses nombreux atouts touristiques font de la Commune de Florenville une destination de premier choix. Elle est riche d'une tradition touristique importante et est dotée de divers équipements touristiques et d'une infrastructure d'accueil et d'hébergement de qualité. » explique la Ministre De Bue.

CONTACT PRESSE :

Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole de Valérie DE BUE

0479/86.05.95 – jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be



« Projet Connexions » une réorganisation du SPW pour des services plus efficaces, plus transversaux et dont le citoyen devient acteur

Le Gouvernement de Wallonie, sous l'impulsion de la Ministre de la Fonction publique, Valérie De Bue, a validé le projet d'arrêté réorganisant du Service Public de Wallonie.

Dès le deuxième trimestre 2021, le SPW Support, le SPW Digital et le SPW Finances seront mis en place. Ces trois nouvelles entités auront un fonctionnement totalement transversal et offriront ainsi au Service Public de Wallonie une organisation plus moderne, plus souple. Elles renforceront et harmoniseront la coopération entre les différents métiers de l'administration.

Le SPW Support sera notamment chargé, pour l'ensemble du SPW, des ressources humaines, de la logistique mobilière et immobilière, ainsi que du support juridique.

Le SPW Finances sera notamment chargé de la fiscalité, du budget, de la gestion de la trésorerie et de la comptabilité. Il rassemblera l'ensemble des métiers du SPW touchant à la gestion financière de la Région, de la perception des recettes jusqu'à l'exécution du budget.

Le SPW Digital sera chargé de l'Informatique et des développements applicatifs pour l'ensemble des services du SPW (primes énergie, délivrance des permis d'urbanisme, aides aux entreprises...)

« Cette réorganisation marque la fin d'un fonctionnement en silo au sein de l'administration. C'est un changement de perspective pour le SPW au profit des agents et au service des citoyens » précise la Ministre de la Fonction publique, Valérie De Bue.

Enfin, une direction « relation usagers et simplification » sera créée. Elle dépendra du Secrétariat Général et sera chargée de répondre aux attentes et aux besoins des citoyens au sein de tous les processus du SPW. En collaboration avec toutes les entités du SPW, elle mettra en œuvre l'excellence opérationnelle en s'assurant que les processus à destination des usagers soient conçus de manière simple et efficace (lisibilité des documents, gestion des processus, simplification des démarches...). Elle permettra enfin aux citoyens de tester les nouveaux processus et intégrera leur retour d'expérience dans l'évolution des produits proposés. Le citoyen deviendra ainsi, lui aussi, un acteur qui participe à l'évolution de son administration.

CONTACT PRESSE :

Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole de Valérie DE BUE

0479/86.05.95 – jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be



YesWePlant : une commande de 1 200 000 plants de haies pour développer la filière de production wallonne

Dans le cadre du projet 4.000 kms de haies et/ou un million d'arbres et sur proposition de la Ministre de la Nature, Céline Tellier, le gouvernement de Wallonie a approuvé l'attribution du marché public de contrat de culture pour produire 1,2 millions plants de haies.

Ces plants seront livrés sur 4 périodes successives réparties entre novembre 2022 et mars 2026. Ils sont destinés à alimenter les projets de plantation au sein des pouvoirs publics disposant d'un foncier important ou d'être distribués pour des projets locaux tels que la Semaine de l'Arbre organisée chaque année par le SPW ARNE dans des villes et communes wallonnes.

Des plants de haie adaptés au terroir wallon

Les essences qui seront semées seront choisies au sein du catalogue du comptoir forestier du DNF à Marche-en-Famenne afin de garantir des plants de haies d'origine wallonne, diversifiées génétiquement, mieux adaptées à nos terroirs et au changement climatique.

Un enjeu économique pour le secteur des pépiniéristes.

Cette commande publique représente une garantie économique importante pour les pépiniéristes sélectionnés afin de leur permettre d'investir de manière durable dans la production de plants. Cette garantie vise à soutenir le développement économique pour une filière qui représente un millier d'emplois à l'heure actuelle, des emplois qui pourraient augmenter de 25 % suite au projet Haies selon les estimations du secteur.

La commande de plants pour une valeur d'1,4 million d'euros sur 4 ans a été fractionnée par lot de 10 000 plants afin de permettre au secteur pépiniériste wallon, composé de PME, de participer à ce marché public européen. 8 pépiniéristes wallons ont été sélectionnés parmi les 10 candidats. La notification officielle de l'attribution de ce marché sera communiquée aux candidats dans le respect des délais de rigueur dans le cadre d'une telle procédure, soit après une période de 15 jours de « standstill ».

Céline Tellier : « *La fourniture de plants nécessaires à la plantation est un élément stratégique pour la réussite du projet 4.000 kms de haies et/ou un million d'arbres. Cette commande publique permettra aussi de soutenir le développement de la filière wallonne de pépiniéristes en lui donnant une perspective pluriannuelle. Elle permettra aussi de disposer de plants adaptés au terroir wallon, diversifiés au niveau génétique et mieux adaptés au changement climatique* »

CONTACT PRESSE :

Nathalie Guilmin | Porte-parole de Céline TELLIER

0499/20.70.16 – nathalie.guilmin@gov.wallonie.be



CONTACTS PRESSE

CABINET D'ELIO DI RUPO

Sylvain Jonckheere | Porte-parole
0495/74.97.40 – sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be

CABINET DE WILLY BORSUS

Pauline Bievez | Porte-parole
0477/38.45.01 – pauline.bievez@gov.wallonie.be

CABINET DE PHILIPPE HENRY

Sandra Guily | Porte-parole
0486/32.35.34 – sandra.guily@gov.wallonie.be

CABINET DE CHRISTIE MORREALE

Stéphanie Wilmet | Porte-parole
0479/44.25.36 – stephanie.wilmet@gov.wallonie.be

CABINET DE JEAN-LUC CRUCKE

Stéphanie Wyard | Porte-parole
0473/80.66.47 – stephanie.wyard@gov.wallonie.be

CABINET DE CHRISTOPHE COLLIGNON

Olivier Rubay | Porte-parole
0473/94.63.14 – olivier.rubay@gov.wallonie.be

CABINET DE VALERIE DE BUE

Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole
0479/86.05.95 – jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be

CABINET DE CELINE TELLIER

Nathalie Guilmin | Porte-parole
0499/20.70.16 – nathalie.guilmin@gov.wallonie.be